



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Roux, greffière-trésorière de la Municipalité, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin, à l'effet qu'un vice de procédure a été constaté dans le cadre de l'octroi d'une dérogation mineure (2508, rang des Savary). En conséquence le présent avis a comme objet de combler le vide, aucun changement ne devant être apporté quant à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme - CCU (réunion du 14 octobre 2021) et non plus quant à l'adoption de la résolution par le conseil municipal lors de la séance du 6 décembre 2021. Le présent avis vise donc à corriger l'erreur commise, sans incidence anticipée quant à la réponse (octroi de la demande).

Adresse : 2508, rang des Savary

Objet : permettre que la marge avant d'une propriété à être construite soit d'une distance de 15m plutôt que des 21m requis dans la grille de spécifications de la zone concernée

Nonobstant l'erreur notée (absence d'avis), toute personne désireuse et intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure peut s'adresser par écrit à la Municipalité, soit par la poste ou par courrier électronique à info@municipalitedefranklin.ca, et ce, avant le 3 février 2022, le présent avis étant publié aux endroits désignés et sur le site internet de la municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ À FRANKLIN, ce 17e jour du mois de janvier 2022.

Mélanie Roux
Greffière-Trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 17 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2022

Mélanie Roux
Greffière-Trésorière par intérim
